



RÈGLEMENT

« #PasseLaBio »

Du 1^{er} au 8 décembre 2020

Dans le cadre du Giving Tuesday, le Pôle Bio Massif Central lance le défi « #PasseLaBio » en compagnie de Jessy Trémoulière, internationale du XV de France et ambassadrice de l'Initiative Bio Massif Central¹.

Modalités de participation

Les participants doivent :

- Réaliser une vidéo dans laquelle ils reçoivent et lance un objet ;
- Envoyer la vidéo avant le 8 décembre minuit via la page Facebook « [Bio Massif](#) » ou à l'adresse suivante : agidel.polebio@gmail.com

Utilisation des vidéos par le Pôle Bio Massif Central

Chaque participant consent, à ce que sa ou ses vidéo(s) soi(en)t consultable(s) sur les outils de communication du Pôle Bio Massif Central dédiés au défi « #PasseLaBio ». Les participants autorisent le Pôle Bio Massif Central à utiliser leur(s) vidéos, hors exploitations commerciales, sur tous supports existants ou à venir en lien avec les missions de l'association (<https://pole-bio-massif-central.org/mieux-nous-connaître/une-association-reconnue-dinteret-general/>).

Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de #PasseLaBio ne seront ni stockées, ni utilisées par le Pôle Bio Massif Central à d'autres fins que des actions liées au défi #PasseLaBio.

Cessions de droits

Le participant atteste être l'auteur de la vidéo postée et par conséquent titulaire exclusif des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la vidéo. Le participant garantit le Pôle Bio Massif Central contre toutes les réclamations et/ou prétentions que les tiers pourraient faire valoir en raison de l'utilisation des vidéos par le Pôle Bio Massif Central.

Le participant garantit le Pôle Bio Massif Central contre toute éviction de son fait personnel et du fait de tiers et lui assure une jouissance paisible des droits cédés sur les vidéos dans le cadre du présent règlement. Le participant s'engage à garantir et relever indemne le Pôle Bio Massif Central de toutes les conséquences et dommages pécuniaires qu'il pourrait subir, en cas de recours exercé par un tiers à l'encontre du Pôle Bio Massif Central du fait de l'utilisation des vidéos concernées.

¹ L'Initiative Bio Massif Central est une démarche animée par le Pôle Bio Massif Central.



Ces droits sont consentis pour le territoire national et ce, pendant une durée de deux ans. Cette durée d'utilisation sera automatiquement reconduite, pour des périodes successives d'un an sauf dénonciation des participants formulée par courrier à l'adresse suivante :

Pôle Bio Massif Central

Défi « #PasseLaBio »

89 avenue de l'Europe

BP-35

63370 Lempdes

Les participants accordent cette cession à titre gracieux et renoncent à demander et/ou réclamer au Pôle Bio Massif Central, toute rémunération et/ou contrepartie de quelque nature que ce soit à ce titre.

